

REGLEMENT CONCARN'EAU LIBRE 2023

La lecture attentive du présent « REGLEMENT DETAILLE DE LA CONCARN'EAU LIBRE 2023 » est OBLIGATOIRE.

Le club se réserve la possibilité de modifier à tout moment ce règlement en fonction des normes sanitaires relatives à la pandémie du coronavirus et des obligations et directives édictées par les autorités compétentes

La Concarn'eau libre, organisée par le Club Nautique Concarnois, est une épreuve destinée à valoriser la découverte et la pratique de la natation sportive et de loisirs en milieu naturel dans notre région pour les licenciés FFN et le grand public non licencié à la FFN.

Ce règlement est complémentaire à celui de la Coupe de Bretagne eau libre que vous retrouvez sur le site internet de la ligue de Bretagne de Natation.

La réglementation FINA s'applique sur toutes les courses. Une seule course individuelle par journée de compétition est autorisée.

1- INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes par internet sur le site de la FFN Eau Libre (<https://www.ffneaulibre.fr>) avec paiement en ligne.

Lors de son inscription, chaque nageur, ou son représentant légal pour les mineurs, doit fournir les documents exigés pour chaque épreuve (licence FFN en cours de validité, certificat médical de l'année pour les non licenciés ou licence FFtri en cours de validité, autorisation parentale pour les mineurs) et donner **une adresse mail valide** afin de recevoir la confirmation de votre inscription et tous les renseignements relatifs aux différentes épreuves.

En outre, en s'inscrivant, chaque nageur reconnaît explicitement

- avoir pris connaissance du « RÈGLEMENT » auquel il s'engage à se conformer,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques et de mer qu'il se sent capable d'affronter.
- Que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, décharger le Club Nautique Concarnois et les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour enfin faire son affaire personnelle de toute assurances et de tout recours éventuel contre tout participant ou tout tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.

L'inscription sur place devra rester exceptionnelle mais restera possible, au minimum 1h30 avant chaque course le samedi 12 août 2023 avec 5 euros de majoration.

Dans ce cas :

- Les licenciés FFN (s'inscrivant sur place) devront présenter leurs licences à jour de l'année avant de participer aux courses.
- Les licenciés FFTri devront présenter leurs licences à jour de l'année avant de participer aux courses.
- Les non-licenciés devront présenter à l'organisateur un certificat médical de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation.

Les 4 courses sont ouvertes tout public, il est toutefois convenu que :

- Sont autorisés à participer au 500m, les nageurs nés au plus tard en 2014 et principalement les jeunes nageurs et les familles.
- Sont autorisés à participer au 1500m, les nageurs nés au plus tard en 2012.
- Sont autorisés à participer au 5000m, les nageurs nés au plus tard en 2009.
- Sont autorisés à participer au relais mixte 4 X 500m, les nageurs nés au plus tard en 2014.

Le relais :

Il doit obligatoirement être composé de 2 nageuses et de 2 nageurs.

Chaque relayeur effectue 500m puis court pour passer le relais au nageur suivant en lui tapant dans la main. Le positionnement des nageuses et des nageurs est indifférent, mais l'ordre devra être notifié lors de son engagement et confirmé sur place lors du retrait des bracelets.

Les membres du relais devront porter un **bonnet identique non fourni** par l'organisation.

RAPPEL : les concurrents attestent avoir pris connaissance et accepter les conditions stipulées à l'alinéa "inscriptions" ci-avant.

2- L'EQUIPEMENT DES NAGEURS

Selon les cas et les épreuves, les nageurs peuvent avoir ou non l'obligation de revêtir une combinaison iso thermique de natation type triathlon destinée à le protéger du froid mais aussi à lui assurer une réserve de flottabilité en cas de défaillance.

Chaque nageur a également l'obligation de :

- S'équiper d'une paire de lunettes de natation d'excellente qualité et en bon état.
- Porter le bonnet numéroté fourni par l'organisation du début à la fin de course pour les épreuves individuelles
- Pour le relais, les membres d'une même équipe devront porter un bonnet identique non fourni par l'organisation.

Sont interdits :

Tout ce qui n'est pas explicitement permis, à savoir en particulier toute aide artificielle à la nage ou à la flottabilité, notamment les masques de plongée englobant le nez, les tubas, les palmes, les plaquettes, les pulls boy, les gants, les chaussons, les gilets etc.

La température de l'eau la plus basse possible pour une compétition FFN en Eau libre est de 14°C

- Entre 14°C et 17,9°C : Les combinaisons thermiques (néoprène* ou polyuréthane*) et bonnets sont obligatoires.
- A 18°C et 19,9°C : Les combinaisons thermiques (néoprène* ou polyuréthane*) sont optionnelles.
- A 20°C et plus : Lorsque la température de l'eau est supérieure ou égale à 20°C, les combinaisons thermiques (néoprène* ou polyuréthane*) sont interdites.

**La combinaison néoprène ou polyuréthane doit à minima recouvrir l'intégralité des membres inférieurs et le torse du nageur.*

La température de l'eau attendue pour les 4 courses se situera entre 14°C et 17,9°C, les combinaisons thermiques seront donc, selon toute probabilité, obligatoires. Si tel n'était pas le cas le juge arbitre en avisera les concurrents dans l'heure qui précède le départ.

Le délai de fin de course est porté à 30 minutes après l'arrivée du premier concurrent et de la première concurrente pour le 1500 m et, à 60 minutes pour le 5000m.

Les nageurs qui n'auront pas terminé leur parcours seront ramenés à terre et ne seront pas classés.

Pendant la course, en cas de difficulté et d'abandon volontaire les concurrents pourront demander à être embarqués sur le bateau de sécurité le plus proche, ils le signaleront en se mettant sur le dos et en levant le bras. Il est strictement interdit de rejoindre la côte seul.

Par ailleurs, si le médecin de course juge qu'un nageur met en danger sa santé, il interrompra sa course, le fera monter à bord du bateau médical et ramener à terre.

3 - ENGAGEMENTS

Une seule course individuelle par journée de compétition est autorisée.

500 m :

Les droits d'engagement sont de 6 € pour les licenciés FFN et 21 € pour les non licenciés dont 15€ de licence FFN eau libre*.

1500 m :

Les droits d'engagement sont de 15 € pour les licenciés FFN et 30€ pour les non licenciés dont 15€ de licence FFN eau libre*.

5000 m :

Les droits d'engagement sont de 15 € pour les licenciés FFN et 30€ pour les non licenciés dont 15€ de licence FFN eau libre*.

4 X 500 m :

Un relayeur engage tous les membres de son équipe.

Les droits d'engagement par nageur sont de 3 € pour les licenciés FFN et 18 € pour les non licenciés dont 15€ de licence FFN eau libre*.

* Licence d'un montant de 15€ à souscrire lors de leur première inscription à une des épreuves du circuit eau libre pour les nageurs non licenciés Eau Libre à la FFN. Cette licence FFN Eau Libre promotionnelle permet de s'inscrire par la suite à n'importe quelle épreuve du circuit FFN Eau Libre en tant que nouveaux licenciés. Elle est valable sur une période de 12 mois de date à date.

La licence « Eau Libre » assure le nageur sur l'ensemble des épreuves d'eau libre auxquelles il participe.

Les engagements individuels ou en relais se feront en ligne sur le site FFN approprié pour les nageurs FFN et les non-licenciés FFN. En cas de forfait, même médical, les engagements resteront acquis à l'organisateur. Pour le relais mixte, un relayeur engage tous les membres de son relais.

L'inscription sur place au minimum 1h 30 avant chaque course avec 5 euros de majoration.

La remise des bonnets et la confirmation des inscriptions se feront le samedi à partir de 9h30 sur le lieu de l'épreuve selon les plages horaires indiquées sur le programme.

4- CATÉGORIES ET RÉCOMPENSES

Les catégories sont :

- Avenirs : nés en 2013, 2014
- Jeunes : nés en 2010, 2011, 2012
- Juniors 1 (14/15 ans) nés en 2008 et 2009
- Juniors 2 (16 /17 ans) nés en 2006 et 2007

- Juniors 3/ Seniors (18 ans et plus) nés en 2005 et avant 1999
- Maîtres 1 (25 à 39 ans) nés entre 1998-1984
- Maîtres 2 (40 ans et plus) nés en 1983 et avant

Bonnet numéroté fourni par l'organisation à tous les participants pour les épreuves individuelles. Pour les relais, l'organisation ne fournit pas de bonnet, chaque équipe doit prévoir ses bonnets identiques à chaque relayeur.

Des médailles seront attribuées aux premiers.

500 m - Langoustin's :

Médailles aux 3 premières et 3 premiers Avenirs (2013-2014)

1 500 m - Sardin's Cup

Médailles aux 3 premières et 3 premiers des catégories suivantes :

- Toutes catégories
- Jeunes 1 (2012)
- Jeunes 2 (2011)
- Jeunes 3(2010)

Et aux premières et premiers des catégories :

- Juniors 1 (2008/2009)
- Juniors 2 (2006/2007),
- Juniors 3 et senior (1999 à 2005),
- Maîtres 1 (1998 à 1984)
- Maîtres 2 (1983 et avant)

5 000 m - Albacor's Cup

Médailles aux 3 premières et 3 premiers des catégories suivantes :

- Toutes catégories
- 1 podium « Juniors 1 » (2008/ 2009)

Et aux premières et premiers des catégories :

- Juniors 2 (2006/2007),
- Juniors 3 et senior (1999 à 2005),
- Maîtres 1 (1998 à 1984)
- Maîtres 2 (1983 et avant)

4x 500M - Relais mixte :

Médailles aux :

- 3 premières équipes au scratch
- A l'équipe la plus jeune (déterminée par l'addition de l'âge des 4 nageurs)
 - A l'équipe la plus âgée (déterminée par l'addition de l'âge des 4 nageurs)

5- ASPECT MÉDICAL

5-1 : Chaque nageur engagé et licencié à la F.F.N pour la saison 2022/2023, a donc subi un examen médical : en conséquence et ainsi se déclare apte à participer aux courses dans lesquelles il a été engagé.

5-2 : Les nageurs et nageuses non licenciés à la FFN devront présenter un certificat médical de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation et d'une autorisation parentale pour les mineurs. (Documents à télécharger sur le site du club).

5-3: Les licenciés FFTri devront présenter leurs licences à jour de l'année avant de participer aux courses.

5-4 : Avant, durant, et après la compétition un poste de secours adapté est présent pour assister les concurrents.

6- ANNULATION

En cas de force majeure, (hygiène ou sécurité), le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents. En cas d'arrêt de la course par le juge-arbitre, un classement sera toutefois établi selon les modalités exprimées lors de la réunion technique.

SOLUTIONS DE REPLI OU ANNULATION DE L'UNE OU L'AUTRE DES ÉPREUVES

En cas de décision d'annuler l'épreuve prise 7 jours avant le départ en cas de force majeure ou pour nombre insuffisant d'inscrits, les droits d'inscription seront remboursés intégralement hors frais de licence. La décision d'annuler l'une ou l'autre des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques, peut-être prise à tout moment par les organisateurs. En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 7 jours précédents l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'un ou l'autre des parcours devait être adapté, décalé ou déplacé, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

7 - SPORTIVITÉ ET RESPECT

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité. En particulier, les nageurs ne doivent pas se gêner. Toute obstruction ou brutalité constatée au départ ou pendant l'épreuve entraînera la disqualification immédiate du nageur. Les

concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles, organisateurs et arbitres). Tout manquement constaté par l'un ou l'autre des organisateurs sera immédiatement sanctionné par une disqualification et une interdiction de participer à toute prochaine épreuve.

Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter et préserver le site sur lequel se déroule la manifestation. Aucun jet de détritrus ne sera toléré. Des poubelles seront à disposition sur tout le site.

8 - DROIT A L'IMAGE

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et / ou de promotion de la manifestation.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

.